

# MEMOIRE SUR LE MARCHE AUX PUCES

## I - HISTORIQUE

### 1 - LE MARCHE SAUVAGE EN 1988

Toutes les grandes villes de France (et même de plus petites) ont un Marché aux Puces, et cela, de tout temps, car celui-ci remplit une **fonction sociale** indispensable à la Cité.

Mais un Marché aux Puces demande beaucoup d'espace, utilisé sur un laps de temps très limité, tant par les commerçants que par les parkings et cela, bien sûr, en pleine ville ; faute de quoi il ne peut remplir sa fonction. S'il ne trouve pas un lieu d'accueil privé (comme à St Ouen à Paris), ou public, il a donc tendance à s'installer irrésistiblement de façon anarchique et incontrôlable au cœur de la cité.

Pour ne citer qu'un passé récent, le Marché aux Puces de Marseille, faute d'espace assuré, s'est d'abord installé Quai de Dunquerque, puis a émigré dans la Zone Industrielle de la Palud et de l'avenue du Cap Pinède.

En 1987, il occupait l'ensemble de cette zone, représentant 25 km de rues pour les seuls exposants avec une tendance à s'accroître d'au moins 25 m chaque dimanche, à telle enseigne que, sur le millier d'exposants installés pêle-mêle (commerçants, forains patentés, marchands de légumes, « débarras de cave » non contrôlés), à peine 350 disposaient d'emplacements autorisés par la Mairie.

Quant aux véhicules des clients, ils se répandaient tout naturellement aux alentours, sur 5 ou 6 km de voies publiques. Les Services de l'Hygiène n'avaient que peu de possibilités de vérification sur les commerçants non déclarés, les « débarras de cave » ne pouvaient faire l'objet d'aucun contrôle, il n'y avait pas le moindre W-C. mis à la disposition du public sur des kilomètres de voies et la police devait être assurée par deux ou trois cars de C.R.S sous l'autorité d'un commandant.

Devant le développement constant de ce marché anarchique, l'Association des Industriels de la Zone Arnavant, avait enregistré une cassette vidéo pour démontrer ces nuisances et menaçait de quitter la zone en raison du blocage des accès, des débris et des vols.

Pour faire face à cette situation, le Service des Emplacements de la Mairie avait proposé plusieurs solutions, dont le terre-plein des Abattoirs ou l'éclatement du Marché en 5 ou 6 emplacements dispersés à travers la Ville.

Mais l'hostilité des Forains et celle des Maires de secteur avaient fait échouer tous ces projets au demeurant peu réalistes car manquant de cohérence.

## **2 - L'INSTALLATION DU NOUVEAU MARCHÉ**

Lorsqu'en 1987, la Société ALSTHOM annonça sa fermeture et le licenciement des 70 personnes travaillant sur le site du Cap Pinède, la Société Provençale de la Madrague se porta acquéreur des 4 ha de terrain et des 23 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Le Service des Emplacements de la Mairie y vit une solution à ses problèmes.

- ↓ Terrain clos et contrôlable
- ↓ Transfert facilité par la proximité immédiate du Marché aux Puces sauvage existant
- ↓ Grande surface permettant au moins d'absorber le Marché sauvage et de régulariser les commerçants

La Mairie de Marseille saisit cette opportunité et, à son initiative, une convention de 15 ans fut signée qui pour l'essentiel assurait l'exclusivité du Marché aux Puces à la SPM, ainsi que l'enlèvement hebdomadaire par la Mairie de 25 tonnes d'ordures ménagères correspondant au tonnage enlevé sur le marché sauvage existant.

Cette Convention, approuvée par l'immense majorité du Conseil Municipal, ne fut repoussée que par le groupe communiste.

Depuis la fin de cette Convention en juillet 2003 la Ville a repris sa liberté et n'assure plus l'enlèvement des ordures ménagères.

Sur ce Marché devaient être installés :

- ↓ Les commerçants forains
- ↓ Les débarras de caves
- ↓ Les marchands de denrées alimentaires occupant les emplacements sauvages du précédent marché

Parallèlement, la *Commission Départementale d'Urbanisme Commercial (C.D.U.C)*, accordait à la Société Provençale de la Madrague, l'autorisation d'implanter, dans les bâtiments, 16 400 m<sup>2</sup> de commerces, par une délibération votée avec une majorité de 15 voix contre 4 abstentions (celles du Parti Communiste).

Le but de cette autorisation était l'installation en semaine, de commerces bon marché, qu'une utilisation, pour quelques heures par semaine, d'un site de cette taille, ne permettait en aucune façon de rentabiliser.

En créant un Centre Commercial qui permettait notamment de « sédentariser » les commerçants vendant des produits alimentaires à la « sauvette » dans de très mauvaises conditions d'hygiène, et un pôle d'attraction commerciale dans un quartier au niveau de vie très bas, on satisfaisait un besoin essentiel. De plus, 150 à 200 emplois étaient prévus qui à ce jour sont estimés à 1 000 emplois.

La fixation d'une vaste population devait permettre de regrouper des commerçants installés dans l'anarchie et contribuer à une paix sociale qui s'est avérée être la plus grande réussite du Marché.

C'est dans ces conditions qu'à l'initiative de la Mairie de Marseille, et avec la collaboration étroite des services ainsi que de ceux de la Préfecture, le *Marché fut ouvert le 3 juillet 1988.*

### **3 - LE POINT DU MARCHÉ 20 ANS APRES**

#### **Aujourd'hui, le Marché aux Puces a 20 ans, et c'est une réussite**

A) - Des commerces se sont installés, des commerçants, plus ou moins nomades, se sont sédentarisés.

#### **Le Centre Commercial, objet de la C.D.U.C, dispose de parkings et ne pose pas de problèmes particuliers, 6 jours par semaine.**

En effet, en semaine, il constitue un pôle d'attraction pour 25 000 personnes et un havre de paix pour l'ensemble du secteur, remplissant une fonction sociale remarquable, avec de surcroît la création d'un millier d'emplois (là où ALSTHOM n'en avait que 70 et où la C.D.U.C en envisageait 150).

Une grande Mosquée a été installée, des associations diverses y ont leur siège, des commerçants et des clients d'origines confessionnelles et nationales différentes cohabitent et chacun s'y sent à l'aise.

Les divers services administratifs peuvent, de leur côté, à tout instant, exécuter leur mission en matière de Police, d'Hygiène et de Sécurité dans un site clos où tout le monde est identifiable.

B) - **Le Marché aux Puces** proprement dit qui se tient le dimanche, attire une foule de 30 000 personnes et 25 000 en semaine mais dans des conditions totalement différentes :

- ↓ Les commerçants forains sont contrôlés et contrôlables (kbis, assurance)
- ↓ Les « débarras de cave » sont répertoriés sur un livre de Police
- ↓ Le Marché clos par quatre murs, ne peut s'étendre indéfiniment comme il le faisait par le passé (sauf à être dans une illégalité clairement identifiable).
- ↓ Les divers services municipaux et départementaux peuvent intervenir pour faire appliquer la réglementation

Reste le problème du parking le dimanche de 9h à 13 heures.

En effet, le site de 4 ha a permis l'absorption de la totalité des exposants, ce qui était déjà un énorme progrès par rapport à la situation antérieure, il ne pouvait être question de stériliser un immense terrain pour une utilisation en parking pendant 5 à 6 heures par semaine seulement. Le terrain du CEPAR avait été loué par « Marseille Aménagement » à SPM pour servir de parking mais Monsieur Vigouroux a souhaité par la suite y installer des conteneurs ce qui a pour effet de rejeter quantité de voitures sur le quartier Oddo.

A noter que, le problème ici posé est le même pour les jours de match autour du stade ou pour la plage du Prado durant les week-end d'été.

Aussi, la Municipalité a-t-elle aménagé deux parkings, l'un boulevard Oddo, et l'autre rue de Lyon et a autorisé le stationnement le dimanche matin sur deux grands axes : avenue Cap Pinède et chemin de la Madrague Ville.

En conclusion que dire du Marché sinon qu'il a résolu 90 % des problèmes posés :

- ↓ En créant un lieu de paix
- ↓ En suscitant un millier d'emplois
- ↓ En régularisant, dans une large mesure, une population souvent marginalisée

Etant donné le caractère d'intérêt public que représente le Marché aux Puces, il conviendrait d'aménager au mieux l'accueil d'un public très nombreux le dimanche (30 000 personnes) et de mettre, en concertation avec les autorités municipales, un système de stationnement adéquat mais qui, faute de moyens, ne peut être le seul fait du gestionnaire d'un Marché ne fonctionnant que quelques heures par semaine et qui de toute façon, se pose pour tout marché municipal situé en ville.